

Art'actif

Samedi 2 octobre 2021
REGLEMENT

ART. 1 : Organisation exposition/concours/ateliers

Le principe consiste à exposer pour chaque artiste une ou plusieurs oeuvres lors de la journée du 2 octobre 2021 organisée par l'association Art'actif en partenariat avec la commune de Chauriat. Cette exposition réunit des oeuvres de toutes tendances artistiques (sont exclus les copies et plagiat). Elle a pour but de faire connaître les artistes de la région et de promouvoir l'Art à un large public.

ART. 2 : Conditions de participation

Cette journée est ouverte à tous, amateurs et professionnels et aux catégories suivantes : peinture huile, acrylique, aquarelle, pastel, dessin, collage, techniques mixtes, gravures, sculptures bois, terre, pierre, émaux, photographies... Pour les mineurs, une autorisation parentale sera demandée. La cotisation annuelle à l'association (12€) est requise pour participer et est à régler par chèque à l'ordre de Art'actif avant l'exposition.

ART. 3 : Modalités de participation

Chaque artiste devra impérativement être présent la journée du 2 octobre 2021 pour pouvoir échanger, partager avec le public sur ses oeuvres exposées.

ART. 4 : Accrochage de l'exposition

Chaque exposant prévoit les supports adaptés ou l'équipement nécessaire l'accrochage de ses oeuvres et participe à leur mise en place lors de l'exposition. Pour les tableaux et les photographies, un système d'accroche est nécessaire pour faciliter l'accrochage sur les grilles d'exposition de la commune.

Les oeuvres devront être installées le vendredi 1 octobre 2021 entre 15h et 18h.

L'association Art'actif déterminera l'emplacement des oeuvres et se réserve le droit d'une sélection au moment de l'accrochage selon l'espace disponible.

ART. 5 : Concours

Toutes les oeuvres présentées feront l'objet d'un vote avec une remise de prix pour le prix du public et le prix du jury. Le dépouillement des votes du public aura lieu le jour même de l'exposition. Les prix seront remis aux lauréats lors de la proclamation du palmarès le samedi 2 octobre à 18 h.

En aucun cas, les lauréats ne pourront réclamer la contrepartie financière, l'échange ou la modification du prix attribué.

ART. 6 : Ateliers

Les artistes, ayant accepté l'organisation d'ateliers auprès du public, s'engagent à mettre en place et à animer leur atelier aux créneaux horaires convenus avec l'association Art'actif.

Chaque artiste prévoit son matériel et fournitures dont il est le seul responsable.

ART. 7 : Communication

Chaque exposant s'engage à envoyer à l'association Art'actif ses coordonnées et quelques lignes sur son parcours artistique, ses motivations, influences etc... afin de créer un support de communication lors de l'exposition.

Chaque artiste accepte dans son propre intérêt que l'association Art'actif publie et communique aux différents médias en place et sur Internet les images de ses oeuvres. L'association Art'actif pourra diffuser le nom de l'artiste, la photo des oeuvres et les liens vers le site de l'artiste à des fins de communication.

ART. 8 : Responsabilité

L'association Art'actif décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou avaries de quelques natures que ce soit.

La participation implique l'acceptation sans réserves du présent règlement.

ART. 9 : Vente

Aucune oeuvre ne pourra être décrochée avant la clôture de l'exposition. En cas de vente, l'artiste est tenu de remplacer l'oeuvre vendue.

ART. 10 : Clôture

Afin de clôturer cette journée festive autour de l'Art en toute convivialité, l'association Art'tractif vous propose de se retrouver autour d'un dîner dans un restaurant des environs. Ce repas est à la charge de l'artiste.

Fait à Chauriat,
le 2 décembre 2020

Président
Christophe BOURLIAUD

Nom de l'artiste (ou pseudo) :

Adresse :

Mail :

Tél :

Souhaitez-vous animer un atelier ? oui non

Suggestion d'atelier :

Souhaitez-vous participer au dîner ? oui non

Nombre de personnes :

REGLEMENT, BIOGRAPHIE ET PHOTOS DES OEUVRES EXPOSEES

à envoyer par mail à arttractif63@gmail.com avant le 31/05/2021.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement et en respecter toutes les clauses sans restriction.

Date et signature de l'artiste :

Liste des oeuvres exposées :

	Titre	Technique	Dimensions
1			
2			
3			
4			
5			
6			